

## CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE : AVENANT AU MARCHÉ DE REPRISE DU CARRELAGE

Dans le cadre du litige lié au carrelage et suite au rapport d'expertise dommages ouvrages de juin 2022 les travaux de reprise du carrelage sont en cours.

Le cahier des charges ayant été fait à l'identique il est prévu des plinthes en carrelage.

Or, après échanges avec l'entreprise titulaire du marché et le maître d'œuvre, il s'avère qu'il existe un risque de développement bactérien au niveau des plinthes carrelage.

Ainsi, il paraît judicieux de profiter des travaux en cours pour poser des plinthes en PVC sur toutes les cloisons en lieu et place des plinthes carrelées.

Le montant de la moins-value s'élève à 7 283.90 € HT.

Montant HT initial du marché : 78 273.00 €

Montant de l'avenant n°1 présenté :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : - 7 283.90.00 €
- Montant TTC : - 8 740.68 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 70 989.10 €
- Montant TTC : 85 186.92 €.
  
- % d'écart introduit par l'avenant : - 9.30 %.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 du marché de reprise du carrelage et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022